



Appareil: MUDITA HARMONY

GARANTIE

Qui peut prétendre à cette garantie ?

Mudita sp. z o.o. sise à Varsovie (adresse : ul. Jana Czeczota 6, 02-607 Warszawa, Poland), ci-après « Mudita », offre la présente garantie commerciale gratuite couvrant l'appareil acheté par le consommateur.

Que prend en charge cette garantie ?

La présente garantie couvre les défauts relatifs aux matériaux, à la fabrication et au fonctionnement.

Quelle est la durée de cette garantie ?

La durée de la garantie est la suivante :

- 12 mois (appareil) ;
- 6 mois (batterie de l'appareil) ;
- 6 mois (accessoires de l'appareil : câble USB-C) ;

à compter de la date d'achat du nouveau Mudita Harmony par le consommateur.

Veuillez noter que la réparation ou le remplacement de tout ou partie de l'appareil ne prolonge pas la durée de la garantie.

Qu'est-ce que la garantie ne couvre pas ?

- les dommages dus à des contacts avec de la nourriture, des liquides, de l'humidité ou des produits chimiques ;
- les dommages dus à une utilisation dans un environnement hautement pollué, humide ou à température variable ;
- les dommages mécaniques (comme ceux dus à une chute ou un choc) ;
- les dommages dus à la réparation de l'appareil par une personne ou entité non habilitée ;
- les pièces de l'appareil (comme le haut-parleur ou la batterie) sur ou autour desquels des dommages ou éraflures sont visibles ;
- les dommages dus à un mauvais usage ou stockage non conforme aux instructions du manuel d'utilisation ;
- les dommages dus à l'usure naturelle (comme les éraflures, les souillures, l'effacement des inscriptions, la corrosion) ;
- l'incompatibilité de l'appareil avec d'autres appareils ou accessoires qui ne sont pas recommandés par mudita ;
- les dommages dus à un mauvais usage électrique ou à l'utilisation de chargeurs produits par d'autres fabricants ;
- les dommages dus à des causes extérieures, comme les accidents, un mauvais usage, ou d'autres actions ou des événements échappant à un contrôle raisonnable ;
- les logiciels que nous distribuons, produits ou non par nous (y compris, mais sans s'y limiter, les logiciels système, même inclus ou vendus avec l'appareil) ;

- les dommages résultant d'une utilisation par le client dans un pays dans lequel l'appareil n'a pas été homologué, résultant d'une possible importation du produit ;

- La présente garantie ne couvre pas les coûts de nettoyage, entretien, inspection technique et évaluation technique de l'appareil.

Comment puis-je appliquer ma garantie ?

Pour demander une réparation aux termes de la présente garantie, renseignez le formulaire disponible sur le site internet. Il vous faudra également, pour exercer les droits prévus par la présente garantie, fournir une preuve d'achat de l'appareil auprès de Mudita ou d'un de ses distributeurs officiels (une facture avec TVA ou un reçu fiscal lisible, ou une confirmation de paiement pour l'appareil jointe à une confirmation de commande) qui permette d'identifier l'appareil.

Si la réparation ne peut se faire à distance, il faut envoyer l'appareil dans un lieu de réparation approprié. Si l'appareil est envoyé par colis, il faut le placer dans un emballage qui réduit l'exposition aux dommages au cours du transport (il est recommandé d'utiliser l'emballage d'origine). Adressez votre volis à Mudita sp.z o.o., ul. Jana Czeczota 6, 02-607 Warszawa, Poland)

Des restrictions géographiques s'appliquent-elles ?

La présente garantie s'applique aux pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Australie, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, États-Unis, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie.

Que se passera-t-il exactement ?

Nous répondrons à votre demande dans les 14 jours suivant sa réception. Nous ferons de notre mieux pour réparer les défauts couverts par la présente garantie et identifiés au cours de la période de validité de la garantie en 60 jours ouvrés à compter de la date de livraison de l'appareil au lieu de réparation approprié. Dans certains cas, la réparation peut prendre plus de temps. Dans ce cas, nous vous préviendrons à l'avance et vous donnerons une nouvelle date de réparation.

Si nous estimons qu'il n'est pas possible de réparer l'appareil, la décision de le remplacer par un neuf ou de vous rembourser nous reviendra ou reviendra à notre fournisseur de service de réparation habilité.

DANS LE CAS OÙ L'APPAREIL VENDU NE CORRESPOND PAS À LA DESCRIPTION DE L'ACCORD DE VENTE, L'ACHETEUR EST COUVERT PAR LA LOI AUX FRAIS DU VENDEUR. LA GARANTIE N'AFFECTE PAS CES RECOURS. LA GARANTIE N'AFFECTE AUCUN AUTRE DROIT DU CONSOMMATEUR EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE À L'ACHAT D'UN TEL APPAREIL.